

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009**

**M. AUMAS, Maire**

**M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU - M. BRIDENNE - Mme MONIER - M. DELCAMBRE -  
Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoints.**

**Mme MASSON - M. MAZOUZ - Mme OCCHIPINTI - M. SARBACH - Mme CALVEZ - M. THIBAUT  
Mme COHADIER - MME SINAN MENEDJIAN (arrivée à 20 h 45) - Mme LEBON - M. DURAND - M.  
CAURO - Mme PERRAD - M. BODIN - Mme GAUTHIER - M. VERRECCHIA - Mme PAULIN,  
Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :**

<b>Mme PARTAUX</b>	<b>Maire Adjoint</b>	<b>Mandat à M. SERRANO</b>
<b>Mme VIALARD</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>Mandat à Mme RUSDIKIAN</b>
<b>M. DOMAN</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à M. TATTU</b>
<b>M. HARIAN</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à Mme FERNANDEZ VELIZ</b>
<b>M. AYDIN</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à Mme MONIER</b>
<b>Mme FRENOUX</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>Mandat à M. MAZOUZ</b>
<b>M. BEZARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à Mme OCCHIPINTI</b>

**ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : Melle HYSARLIYAN**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Yveline MASSON**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2009 est approuvé par 26 voix pour, 2 abstentions (M. CAURO et M. BODIN) et 1 contre (Mme GAUTHIER).

Mme PERRAD étant absente le 25 mai 2009 et Mme PAULIN n'étant pas installée, elles n'ont pas participé au vote.

\*\*\*\*\*

**Intervention de Madame GAUTHIER** sur la réponse faite par Monsieur AUMAS dans la tribune du magazine de la Ville, sur la nécessité de créer le barreau ferroviaire de Gonesse pour les usagers qui rencontrent des problèmes sur la ligne D du RER et qu'elle est la position de Monsieur AUMAS à ce sujet.

\*\*\*\*\*

**ARRIVEE DE Mme SINAN MENEDJIAN – 20 H 45**

\*\*\*\*\*

**DECISIONS :**

*Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :*

- **27/2009** – relative à la signature d'une convention de partenariat avec l'Association Prévention Routière pour son intervention au forum de sécurité routière qui aura lieu le 27 juin 2009. .
- **30/2009** – relative à la signature d'une convention relative à la formation BPJEPS prévue du 30 mars 2009 au 17 juin 2010 avec l'IFAC 92.
- **31/2009** – relative à la signature d'une convention avec l'Association Fédérale pour le Couple et l'Enfant pour la mise en place à l'ENVOL de l'action « Horizon Parents ».
- **33/2009** – relative à la signature d'une convention relative à la formation complémentaire aux nouvelles fonctionnalités de la version 6 au service Petite Enfance avec la société TECHNOCARTE.

- **35/2009** – relative à la cession du véhicule CITROEN AX – 741 CBP 95 pour la somme de 1 000 euros.
- **36/2009** – relative à la cession du véhicule RENAULT CLIO – 577 BQJ 95 pour la somme de 1 000 euros.
- **39/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession avec le TOF THEATRE ASBL pour la diffusion du spectacle « BISTOURI » les 28 et 29 mai 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **40/2009** – portant désignation de Maître POINTU en qualité de conseil pour défendre les intérêts de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles dans l'affaire SICAKYUZ.
- **41/2009** – relative à la signature d'une convention de formation « Prévention et secours civique de niveau 1 » des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009 pour 10 agents territoriaux avec La Croix Rouge Française.
- **42/2009** – relative à la signature d'une convention de formation «Prévention et secours civique de niveau 1 » des 15 et 16 octobre 2009 pour 10 agents territoriaux avec La Croix Rouge Française.
- **43/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 relatif à l'offre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage HAND – ERP – avec la société BTP CONSULTANTS pour le marché n°57/2006 – Réaménagement de l'Hôtel de Ville.
- **44/2009** – relative à la signature de l'avenant n°2 relatif à la mission de réception des travaux avec la société BTP CONSULTANTS pour le marché n°57 /2006 – Réaménagement de l'Hôtel de Ville.
- **45/2009** – relative à la signature de l'avenant n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise BONNEVIE.
- **46/2009** – relative à la signature de l'avenant n°3 relatif aux travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise BONNEVIE.
- **47/2009** – relative à la signature de l'avenant n°4 relatif aux travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise BONNEVIE.
- **49/2009** – relative à la signature d'une convention de formation à la gestion des contrats pour le service Petite Enfance les 19 et 20 mai 2009.
- **50/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 relatif à la poursuite d'un atelier de savoirs sociolinguistiques à l'ENVOL de 17 septembre au 18 décembre 2009 avec l'IFAC.

\*\*\*\*\*

**Il est passé ensuite a l'ordre du jour :**

**INSTALLATION DE MADAME FRANCOISE PAULIN – HIPPOLYTE  
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Il est procédé à l'installation de Madame Françoise PAULIN-HIPPOLYTE, personne suivante sur la liste « Rassemblement pour le changement » qui a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Madame LEGOULLON.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CONSERVATOIRE DE  
MUSIQUE ET DE DANSE D'ARNOUVILLE-LES-GONESSE**

Par 31 voix pour et 1 contre (Mme GAUTHIER), **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant total de 140.000 euros selon les modalités définis dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Conservatoire de musique et de danse d'Arnouville-lès-Gonesse et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION  
« RENCONTRE ARTISANAT ET LOISIRS »**

Par 31 voix pour et 1 contre (Mme GAUTHIER), **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant total de 25.000 euros selon les modalités définies dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Club rencontre artisanat et loisirs et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION  
« ARNOUVILLE FOOTBALL »**

Par 31 voix pour et 1 contre (Mme GAUTHIER), **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant total de 28.300 euros selon les modalités définies dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Arnouville Football et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN A LA THERAPEUTIQUE INFANTILE**

A l'unanimité, **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros afin de soutenir l'association pour le Soutien à la Thérapeutique Infantile « A.S.T.I » dans ses programmes et ses méthodes thérapeutiques destinés à l'accueil des enfants et des adolescents et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU MATERIEL  
INFORMATIQUE DESTINE AUX ELEVES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE**

A l'unanimité, **SOLLICITE** auprès du Conseil Général, une dotation informatique destinée aux élèves du 1<sup>er</sup> degré, pour l'acquisition de 14 ordinateurs, 1 imprimante et des logiciels anti-virus et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à signer tout document aux fins d'exécution de la délibération.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE**

Par 28 voix pour et 4 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN et Mme GAUTHIER) **ADOpte** la proposition de la Caisse d'Epargne pour le renouvellement de la convention de crédits de trésorerie aux conditions suivantes :

**LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE - INTERNET**

- Montant : 3.000.000 €
- Durée : 364 jours
- Index : Eonia
- Taux d'intérêt : Index + Marge de 1,00% (base de calcul des intérêts : exact/360 jours)
- Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours moyen des tirages au cours du mois considéré
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle par débit d'office
- Frais de dossier : 1.000 €
- Transmission des ordres : Internet

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédits de trésorerie avec la Caisse d'Epargne, et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues, ainsi qu'à toutes autres formalités exigées pour une parfaite exécution dudit contrat.

**TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2009**

Par 26 voix pour, 5 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN, M. VERRECCHIA et Mme PAULIN) et 1 contre (Mme GAUTHIER – SOGERES) **DECIDE** avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009 de

ne pas augmenter les tarifs communaux, sauf en ce qui concerne la restauration scolaire (augmentation de 2,68 %) et les tarifs composites des Centres de loisirs et autres activités, notamment de la Maison de la Jeunesse, comprenant des prestations de restauration (augmentation de 1,00 %), comme indiqué dans le tableau récapitulatif.

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U.) ET FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ( F.S.R.I.F.) – ANNEE 2008**

**PREND ACTE** que les dotations, allouées au titre de la Dotation de solidarité urbaine (277.231 €) et du Fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France (567.606 €) pour l'année 2007, ont été affectées aux opérations inscrites dans le tableau.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES EN 2008**

**PREND ACTE** des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers intervenues au cours de l'année 2008 telles qu'elles sont synthétisées dans le tableau récapitulatif qui demeurera annexé à la présente délibération.

**RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS POUR L'ANNEE 2008**

**PREND ACTE** des rapports annuels 2008 présentés par les délégués de services publics.

Service	Délégué	Date	Durée
Assainissement	VEOLIA Eau	19/10/2006	20 ans
Eau potable	VEOLIA Eau	01/07/2000	20 ans
Marchés d'approvisionnement	LES FILS DE MADAME GERAUD	13/07/1988	32 ans (Jusqu'au 30/04/2021)
Restauration scolaire	SOGERES	13/11/2002	10 ans
Stationnement et parkings	VINCI PARK	09/11/1981	30 ans

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 13 MAI 1988 AVEC BOUYGUES TELECOM POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SUR LE CHATEAU D'EAU D'ARNOUVILLE-LES-GONESSE**

Par 28 voix pour et 4 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN et Mme GAUTIER), **DECIDE** d'accepter l'avenant présenté par BOUYGUES TELECOM et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

**CONVENTION AVEC SFR POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SUR LE CHATEAU D'EAU D'ARNOUVILLE-LES-GONESSE**

Par 28 voix pour et 4 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN et Mme GAUTIER), **DECIDE** d'accepter la convention proposée par SFR afin d'installer deux antennes-relais sur le château d'eau d'Arnouville-lès-Gonesse et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Michel AUMAS  
Maire